

Green Party of Canada Fund

2025 Report to GPC Membership

– le français suit –

Overview

The Fund is the Green Party of Canada's Chief Agent and Treasurer. It is the execution and implementation body for financial and legal matters on behalf of the Fund Members (Federal Council). To conform to election law, it is the Fund who is the employer of Central Party staff, the holder of Central Party contracts, and the recipient, borrower, and spender of Central Party funds in the Party's name, on behalf of the Party.

The general membership of the Fund are the members of the Federal Council.

The Fund Board of Directors are Lindsay Grillet (Fund Representative and Co-President), Steve Kisby (Co-President), Farrell Gilmour (Treasurer), Stephen Hazell (Secretary), Ron Parker, and in an ex-officio capacity the Executive Director (Robin Marty) or person acting in that capacity.

Fund Work

During the past year, the Fund implemented directives from the Federal Council along with ongoing work to meet the requirements of the *Elections Canada Act* and ensured that the Party met or exceeded standard accounting and workplace practices.

1. The Fund receives financial statements monthly from the Party's staff. Those statements are profit & loss, balance statement, cash flow, expenditures compared to budget, including listing all outstanding loans.
2. The Fund works with staff and authorizes a Fund Board member to electronically sign and submit, on behalf of the Fund, all required Party quarterly, annual, and election reports to *Elections Canada*, via their secure Political Entities Service Centre (PESC). This includes ensuring that our Party's registration with *Elections Canada* is correct.
3. Following the proper submission of required audited reports to *Elections Canada*, the Fund reviews, and with staff, implements changes suggested by the Party's auditor through a Management Letter. That Management Letter makes recommendations regarding office processes and controls as they relate to the Party's financial management.
4. The GPC Fund auditor is currently Boyer and Boyer.
5. As by law, only a Registered Agent of a Party may enter into contracts on behalf of the Party, the Fund works with legal counsel who specialize in Ontario employment law, as our Party's head office is located in Ottawa, Ontario. We currently use Hicks Morley Hamilton Stewart Storie LLP, whose firm further specializes in management/employer side law.

Fund Projects

1. Work on the Party's annual audit started in January 2025, and that return was filed August 14, 2025. The audit required after a Federal general election started last month and is due March 3, 2026. The Fund works with staff to ensure that filings are on track and submitted on time to *Elections Canada*. Due to financial challenges following the 2025 Federal general election, the Party applied for, and has been granted, filing extensions.

Typically, the Party's audited annual report must be submitted by the end of June, the following year, and the Party's election audited report must be filed no later than six months following the election (or the Party does not receive its election subsidy). These audits require a significant time commitment from staff, coupled with the responsibility of properly operating the head office of the Party.

2. In consultation with the Federal Council's Executive, the Fund hired Robin Marty as Acting Executive

Director.

3. In January 2025, Fund Members replaced the Fund Board with a mandate to recruit additional Fund Board members. Fund Board recruitment and vetting is underway. Fund Members (Federal Council) will appoint new members to the Fund Board early in 2026.
4. From time to time the Fund Board recommends that the Party's auditor (that is required by Elections Canada) be changed. This is considered a good business practice as it puts new eyes on the systems the Party uses to manage its finances. In the new year the Fund plans on making that recommendation to Fund Members (Federal Council).

Background

As per Articles 7.3.3 and 12 of the Party's Constitution, the Fund is the corporation that is filed with *Elections Canada* as the Party's Chief Agent and is the primary agent for the financial operations of the Central Party. *Elections Canada* is the government agency which administers the *Canada Elections Act*. Prior to March 1, 2006, a designated individual member of Federal Council was appointed the Party's Chief Agent.

The Fund is incorporated under the *Canada Not-for-profit Corporations Act* and is also regulated by, and has reporting responsibilities as per, that act. *Corporations Canada* is the government agency which administers the *Canada Not-for-profit Corporations Act*.

All members of Federal Council and only members of Federal Council are automatically, while members of that council, the members of the Fund (Article 12.4).

The Fund is an execution and implementation body and does not set policy or establish the budget for the Party. It handles the financial, contractual, and legal details on behalf of Fund Members (Federal Council), working closely with Central Party staff to do so.

As the Party's Chief Agent, the Fund is required by law to submit an audited annual financial report, and an audited financial report of a general election, to *Elections Canada* that includes all the financial operations of the Party other than registered EDAs, which report to *Elections Canada* individually and separately.

Fonds du Parti vert du Canada

Rapport 2025 aux membres du PVC

Aperçu

Le Fonds est l'agent principal et le trésorier du Parti vert du Canada. Il agit comme l'organe d'exécution et de mise en œuvre pour toutes les questions financières et juridiques au nom des membres du Fonds (le Conseil fédéral). Conformément à la loi électorale, c'est le Fonds qui est l'employeur du personnel du Parti central, le détenteur des contrats du Parti central, ainsi que le destinataire, l'emprunteur et le dépensier des fonds du Parti en son nom, pour le compte du Parti.

Les membres du Conseil fédéral constituent l'assemblée générale du Fonds.

Le conseil d'administration du Fonds est composé de Lindsay Grillet (représentante du Fonds et coprésidente), Steve Kisby (coprésident), Farrell Gilmour (trésorier), Stephen Hazell (secrétaire), Ron Parker, ainsi que, à titre d'ex-officio, le directeur exécutif (Robin Marty) ou la personne assumant cette fonction.

Travaux du Fonds

Au cours de la dernière année, le Fonds a mis en œuvre les directives du Conseil fédéral ainsi que les travaux continus nécessaires pour répondre aux exigences de la Loi électorale du Canada, et a veillé à ce que le Parti respecte ou dépasse les pratiques comptables et de gestion du travail en vigueur.

Le Fonds reçoit chaque mois les états financiers préparés par le personnel du Parti : état des résultats, état de la situation financière, flux de trésorerie, dépenses comparées au budget, ainsi que la liste de tous les prêts en cours.

Le Fonds travaille avec le personnel et autorise un membre du conseil du Fonds à signer électroniquement et soumettre, au nom du Fonds, tous les rapports trimestriels, annuels et électoraux requis à Élections Canada, par l'entremise de leur Centre de services pour les entités politiques (CSEP). Cela inclut la vérification que l'enregistrement du Parti auprès d'Élections Canada est exact.

À la suite de la soumission officielle des rapports vérifiés exigés par Élections Canada, le Fonds examine, et avec le personnel met en œuvre, les changements proposés par l'auditeur du Parti via une lettre de recommandations (« Management Letter »). Cette lettre formule des recommandations concernant les processus internes et les contrôles liés à la gestion financière du Parti.

L'auditeur actuel du Fonds du PVC est Boyer et Boyer.

Comme la loi stipule que seuls les agents enregistrés d'un parti peuvent conclure des contrats au nom de celui-ci, le Fonds travaille avec des conseillers juridiques spécialisés en droit du travail ontarien, puisque le siège du Parti est situé à Ottawa, en Ontario. Nous faisons actuellement appel au cabinet Hicks Morley Hamilton Stewart Storie LLP, spécialisé dans la représentation des employeurs.

Projets du Fonds

Les travaux liés à la vérification annuelle du Parti ont débuté en janvier 2025, et le rapport a été déposé le 14 août 2025. La vérification requise à la suite de l'élection générale fédérale a commencé le mois dernier et doit être remise au plus tard le 3 mars 2026. Le Fonds travaille avec le personnel pour s'assurer que les dépôts sont à jour et transmis à temps à Élections Canada. En raison de défis financiers après l'élection fédérale de 2025, le Parti a demandé – et obtenu – des prolongations pour ses dépôts.

En temps normal, le rapport annuel vérifié doit être déposé avant la fin juin de l'année suivante, et le rapport électoral vérifié doit être remis dans les six mois suivant l'élection (sans quoi le Parti perd son allocation électorale). Ces vérifications requièrent un investissement important en temps de la part du personnel, en plus des responsabilités liées à l'exploitation du siège du Parti.

En consultation avec l'exécutif du Conseil fédéral, le Fonds a embauché Robin Marty à titre de directeur exécutif par intérim.

En janvier 2025, les membres du Fonds ont remplacé le conseil du Fonds avec un mandat de recruter de nouveaux membres. Le processus de recrutement et de sélection est en cours. Les membres du Fonds (le Conseil fédéral) nommeront les nouveaux administrateurs au début de l'année 2026.

À l'occasion, le conseil du Fonds recommande de changer l'auditeur du Parti (comme l'exige Élections Canada). Il s'agit d'une bonne pratique de gestion permettant d'obtenir un regard neuf sur les systèmes financiers du Parti. Au cours de la nouvelle année, le Fonds prévoit formuler cette recommandation aux membres (Conseil fédéral).

Contexte

Conformément aux articles 7.3.3 et 12 de la Constitution du Parti, le Fonds est la personne morale enregistrée auprès d'Élections Canada à titre d'agent principal du Parti et agit comme principal responsable des opérations financières du Parti central. Élections Canada est l'organisme gouvernemental chargé d'appliquer la Loi électorale du Canada. Avant le 1er mars 2006, un membre désigné du Conseil fédéral était nommé agent principal du Parti.

Le Fonds est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ce qui implique des obligations réglementaires et des responsabilités de déclaration. Corporations Canada administre cette loi.

Tous les membres du Conseil fédéral — et uniquement eux — sont automatiquement membres du Fonds pendant la durée de leur mandat (article 12.4).

Le Fonds est un organe d'exécution et de mise en œuvre : il n'établit pas les politiques et ne fixe pas le budget du Parti. Il gère les aspects financiers, contractuels et juridiques au nom des membres du Fonds (Conseil fédéral), en travaillant en étroite collaboration avec le personnel du Parti central.

En tant qu'agent principal du Parti, le Fonds est légalement tenu de soumettre un rapport financier annuel vérifié, ainsi qu'un rapport financier vérifié après une élection générale, à Élections Canada. Ces rapports incluent toutes les opérations financières du Parti, à l'exception des ACÉ (associations d'organismes électoraux), qui soumettent leurs propres rapports séparément.